



**Ville de Longuyon**

Le Président du centre communal d'action sociale de LONGUYON informe les administrés que le Recueil des Actes Administratifs du 4<sup>ème</sup> Trimestre 2019 est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Ville à compter de ce jour.

A Longuyon, le 27 FEV. 2020

Le Président,



**Ville de Longuyon**

# **Recueil des Actes Administratifs**

**-oo0oo-**

## **4<sup>ème</sup> Trimestre 2019**

Publié le :

27 FEV. 2020

## SOMMAIRE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2019

Marché assurance statutaire	1
Autorisation de poursuite permanente trésorier général	2
Participation financière CDIFF	3
Décision modificatrice 1	4
Tarifs redevances 2020	5

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre  
de Conseillers en exercice 17  
de Présents 11  
de Votants 14

Le VINGT HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 22/11/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

#### OBJET

N°19/05/03

Marché assurance  
statutaire / CDG54

**Etaient présents :** JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/V BRETAR/  
M BORASO/A FURLANI / STUPKA M/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H  
DELVILLE/ M CHOLLE/

**Pouvoirs :** A LEROY à J SAILLET/ Y CAPUANO à M POPLINEAU/M  
THOMANN à M CHOLLE

**Absents excusée :**

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 2/12/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 NOVEMBRE 2019

Le Président,

Le contrat assurance statutaire signé au 01/01/2019 a été dénoncé par la Compagnie ETHIAS. Aussi une nouvelle consultation a été lancée par le CDG54 afin de faire profiter les communes adhérentes des tarifs d'un contrat de groupe.

Pour ce faire, le Président a rédigé une lettre d'intention au président du CDG54, l'autorisant à consulter en son nom et ce dans l'attente d'une délibération officialisant la démarche.

Ce nouveau contrat prendra effet le 01/01/2020 et aura une durée de 3 ans.

Il couvrira les risques : décès, Accident de Travail, Maladie Ordinaire, Longue Maladie ; Maladie Longue Durée ; maternité, Disponibilité d'office, invalidité pour les agents CNRACL, et AT, maladie grave, maternité et MO pour les agents non affiliés CNRACL.

le Conseil d'Administration  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité  
Décide

**D' autoriser le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle à procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat groupe assurance statutaire.**

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 02/12/2019



Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre  
de Conseillers en exercice 17  
de Présents 11  
de Votants 14

Le VINGT HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 22/11/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

#### OBJET

N°19/05/04

Autorisation de  
poursuites  
permanentes /  
trésorier Général

**Etaient présents :** JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/V BRETAR/  
M BORASO/A FURLANI / STUPKA M/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H  
DELVILLE/ M CHOLLE/

**Pouvoirs :** A LEROY à J SAILLET/ Y CAPUANO à M POPLINEAU/M  
THOMANN à M CHOLLE

**Absents excusée :**

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 2/12/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 NOVEMBRE 2019



Le Président,

A la suite de l'installation de Monsieur Stéphane JACQUEMIN en qualité de comptable intérimaire de la Trésorerie de LONGUY Collectivités à compter du 22 juillet 2019 puis comptable titulaire à compter du 1er septembre de la même année, il convient de renouveler l'autorisation de poursuites permanentes du nouveau comptable.

L'autorisation permanente de poursuites est désormais délivrée es qualité, et non plus intuitu personæ comme l'indiquait l'instruction codificatrice n° 11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Cette autorisation est accordée par l'ordonnateur au comptable (art. R2342-4 du CGCT qui renvoie à l'article R 1617-24).

le Conseil d'Administration  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité  
Décide

**d'autoriser le Président à donner au Trésorier la possibilité d'engager toutes poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par ses soins.**

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 02/12/2019



Le Président du C.C.A.S,

Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 17

de Présents 11

de Votants 14

Le VINGT HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 22/11/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET

N°19/05/06

Participation  
financière  
association CIDFF

**Etaient présents :** JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/V BRETAR/  
M BORASO/A FURLANI / STUPKA M/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H  
DELVILLE/ M CHOLLE/

**Pouvoirs :** A LÉROY à J SAILLET/ Y CAPUANO à M POPLINEAU/M  
THOMANN à M CHOLLE

**Absents excusée :**

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 2/12/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 NOVEMBRE 2019



Le Président,

Le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles, association Loi 1901, propose de **développer l'égalité entre les femmes et les hommes**

De 2016 au 25/10/19, il a accompagné plus de 515 personnes habitants au sein de la commune de Longuyon et 71 demandes relatives aux situations de violences conjugales ont été traitées dans le cadre des permanences menées sur le territoire de Longuyon.(MDS et Gendarmerie).

35 permanences annuelles permettent aux administrés longuyonnais de venir à la rencontre des agents du CIDFF pour y trouver des aides juridiques, soutiens à la parentalité et médiation familiale.

Le CIDFF souhaiterait développer son action sur Longuyon et tenir des permanences également au sein d'un local qui lui serait mis à disposition gratuitement.

Le président propose de subvenir financièrement à cette association, à hauteur de 3000€. Une convention avec la CAF, partenaire privilégié du CIDFF, qui la subventionne plus de 22 000€ et le CIDFF sera signée pour cet engagement

le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide

- D'attribuer au CIDFF ANTENNE DE LONGWY un montant de 3000€ au titre de participation financière

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 02/12/2019



Le Président du C.C.A.S.,

Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre  
de Conseillers en exercice 17  
de Présents 11  
de Votants 14

Le VINGT HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 22/11/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

#### OBJET

N°19/05/07

DECISION  
MODIFICATIVE  
N°1 - 2019

**Etaient présents :** JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/V BRETAR/  
M BORASO/A FURLANI / STUPKA M/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H  
DELVILLE/ M CHOLLE/  
**Pouvoirs :** A LEROY à J SAILLET/ Y CAPUANO à M POPLINEAU/M  
THOMANN à M CHOLLE  
**Absents excusée :**

L'exécution budgétaire 2019 nécessite l'inscription des modifications budgétaires telles que présentées en annexe.

- SPL CDG54 : dépenses d'investissement :

261	+300
919010	- 300

- Annulation de titres sur exercice antérieur :  
dépenses de fonctionnement

615 221	- 6000€
673	+ 6000€

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 2/12/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 NOVEMBRE 2019



Le Président,

le Conseil d'Administration  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

- VALIDE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 TELLE QUE  
PRESENTEE EN ANNEXE

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 02/12/2019



Le Président du C.C.A.S,

Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre  
de Conseillers en exercice 17  
de Présents 11  
de Votants 14

Le VINGT HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 22/11/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET

N°19/05/10

**TARIFS REDEVANCES  
2020**

**Etaient présents :** JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/V BRETAR/ M BORASO/A FURLANI / STUPKA M/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H DELVILLE/ M CHOLLE/  
**Pouvoirs :** A LEROY à J SAILLET/ Y CAPUANO à M POPLINEAU/M THOMANN à M CHOLLE  
**Absents excusés :**

Après examen des éléments comptables, les administrateurs du CCAS se sont prononcés sur une augmentation de 3€ des redevances dues par les locataires des deux FPA pour l'année 2020.

**le Conseil d'Administration**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

**Décide d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 2/12/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 NOVEMBRE 2019



Le Président,

#### RESIDENCE AUTOMNE

Type de logement	F2	F1 Bis	
Nombre	8	48	
Loyers	265 €	Anciens locataires 99 €	Nouveaux locataires 226€
Charges	265€	243 €	243 €
Total	530 €	342 €	469 €

#### RESIDENCE MARRONNIERS

Type de logement	F2	F1 Bis
Nombre	3	53
Loyers	260 €	229 €
Charges	359 €	317 €
Total	619€	546 €

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 02/12/2019



Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE